

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 25 Janvier 2023

Convocation : le 12 Janvier 2023

Affichage : le 1^{er} Février 2023

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Mesdames Bérengère HOÛEN, Sylvie NORMAND et Messieurs Frédéric CAILLET, Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Absent(es) : M^r Léo DOYE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 25 Novembre 2022 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibération 01.2023 : Isolation thermique : Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis établi par l'entreprise CORROYER pour effectuer les travaux de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes plus précisément des travaux d'isolation thermique.

Pour un montant de travaux estimé à **14 570 € HT**

Correspondant au devis présenté par :

- Entreprise CORROYER pour 14 570 € HT soit 16 027 € TTC

Montant éligible de l'opération (HT) :	14 570.00 €
Montant D.E.T.R demandée :	5 099.50 € Soit : 35 %
Montant global subventions	5 099.50 €
Le reste financé par fonds propres :	10 927.50 €
Dont TVA sur fournitures :	1 457.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet qui lui est présenté, sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur minimale de 35 % et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Délibération 02.2023 : Mise aux normes électriques : Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis établi par l'entreprise CORROYER pour effectuer les travaux de mise aux normes électriques dans la cuisine de la salle des fêtes.

Pour un montant de travaux estimé à **8 880 € HT**

Correspondant au devis présenté par :

- Entreprise CORROYER pour 8 880 € HT soit 9 768 € TTC

Montant éligible de l'opération (HT) :	8 880.00 €	
Montant D.E.T.R demandée :	1 776.00 €	Soit : 20 %
Montant global subventions	1 776.00 €	
Le reste financé par fonds propres :	7 992.00 €	
Dont TVA sur fournitures :	888.00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet qui lui est présenté, sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur minimale de 20 % et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Délibération 03.2023 : Mise aux normes des WC de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis établi par l'entreprise CORROYER pour effectuer les travaux de mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes.

Pour un montant de travaux estimé à **3 690 € HT**

Correspondant au devis présenté par :

- Entreprise CORROYER pour 3 690 € HT soit 4 059 € TTC

Montant éligible de l'opération (HT) :	3 690.00 €	
Montant D.E.T.R demandée :	1 107.00 €	Soit : 30 %
Montant Politique Territoriale demandée :	1 107.00 €	Soit : 30 %
Montant global subventions	2 214.00 €	
Le reste financé par fonds propres :	1 845.00 €	
Dont TVA sur fournitures :	369.00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet qui lui est présenté, sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR et du Conseil Départemental à hauteur minimale de 30 % et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Délibération 04.2023 : Travaux de couverture de l'aile nord du bloc Mairie - École.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis établi par l'entreprise CORROYER pour effectuer les travaux de couverture de l'aile nord du bloc Mairie – École.

Pour un montant de travaux estimé à **4 165 € HT**

Correspondant au devis présenté par :

- Entreprise CORROYER pour 4 165 € HT soit 4 998 € TTC

Montant éligible de l'opération (HT) :	4 165.00 €	
Montant D.E.T.R demandée :	1 249.50 €	Soit : 30 %
Montant global subventions	1 249.50 €	
Le reste financé par fonds propres :	3 748.50 €	
Dont TVA sur fournitures :	833.00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet qui lui est présenté, sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur minimale de 30 % et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Délibération 05.2023 : Mise aux normes et Isolation de la cuisine de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis établis par l'entreprise CORROYER et la société BERTRAND FROID pour effectuer les travaux de mise aux normes et d'isolation de la cuisine de la salle des fêtes.

Pour un montant de travaux estimé à **68 012 .31 € HT**

Correspondant aux devis présentés par :

- Entreprise CORROYER pour 32 620 € HT soit 35 882 € TTC
- Société BERTRAND FROID pour 35 404,73 € HT soit 42 485,68 € TTC

Montant éligible de l'opération (HT) :	68 024.73 €	
Montant de la région demandée :	20 407.42 €	Soit : 30 %
Montant global subventions	20 407.42 €	
Le reste financé par fonds propres :	57 960.06 €	
Dont TVA sur fournitures :	10 342.95 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet qui lui est présenté, sollicité l'aide de la région à hauteur maximum de 30 % et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Délibération 06.2023 : Cession de parcelles à la Commune de Sourdon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du fait que les travaux tels que prévus au PC 080 740 16 M0001 (arrêté par M. le Maire de Sourdon du 29.09.2016) n'ont pas été réalisés par la Communautés de Communes.

Compte tenu du fait que cet équipement sportif n'apparaît plus aux statuts de la CCALN et qu'il convient de rendre la propriété de cet immeuble à la commune de Sourdon,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- ⇒ Décide de vendre à l'Euro symbolique à la commune de Sourdon, les parcelles X 250, X 253, X 292, X 294 et X 296, pour une contenance totale de 1 ha 43 a 46 ca.

M^r le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour acheter ces parcelles à l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ Décide d'acheter à l'Euro symbolique à la CCALN les parcelles référencées ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

Questions diverses :*œ Exposition publique du Val de Noye (parc éolien) :*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une organisation d'Exposition Publique est nécessaire à l'avancée du projet du renouvellement et d'extension du Parc Eolien du Val de Noye.

La date retenue est le **Samedi 13 Mai 2023**.

Un planning de cette journée nous sera adressé ultérieurement.

œ Spectacle de Noël :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un prestataire de Magie nous a contacté pour notre arbre de Noël de 2023.

Celui-ci propose la prestation à 890 € TTC.

Les membres du conseil indiquent à Monsieur le Maire de prendre contact avec le prestataire de 2022 afin d'échanger sur les prestations qu'il propose à savoir si la prestation sera la même que pour 2023 ou s'il nous propose une nouveauté.

Nous pouvons déjà fixer la date de l'arbre de Noël au Dimanche 17 décembre 2023.

œ Déploiement de la fibre optique :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de la fibre sont en cours.

œ Aide-Ménagère :

M^r le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu quelques candidatures pour le poste d'Adjoint Technique afin d'effectuer le ménage au sein de notre collectivité.

Après avoir pris connaissance de ces candidatures, les membres du conseil souhaite recruter une personne de la commune.

Mr le Maire prendra donc contact auprès de Mme Sandrine QUENEHEN afin de savoir si le poste l'intéresse toujours et d'obtenir ces disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Sourdon,
Le 26 Janvier 2023
Le Maire,
Jacky SZYROKI